



Mariage en communauté universelle quelles consequence en cas d'un

Par **lthierry**, le **09/05/2012** à **11:11**

Bonjour, rn rn mes parents ont un contrat de mariage en communauté universelle rn mon père est atteint de la maladie d'Alzheimer ma mère souhaiterait vendre leur maison car trop grande à entretenir peut-elle le faire sans la signature de mon père sachant que nous, ses enfants, n'y voyons aucun inconvénient rn d'autre part mon père a eu un enfant d'un premier mariage rn quelles sont les conséquences rn merci pour votre réponse

Par **Tisuisse**, le **09/05/2012** à **11:34**

Bonjour, rn rn Votre mère ne peut pas vendre, même avec l'accord de ses propres enfants, car il y a un autre enfant du "premier lit" de votre père. rn rn Vous devez, en conséquence, demander au JAF la mise sous tutelle ou sous curatelle, de votre père. Cela étant, rien n'interdira alors à votre mère de se trouver un logement plus conforme à ses souhaits, soit à l'achat, si elle en a les moyens, soit en location. En échange, la maison actuelle pourrait être louée et votre mère en percevrait les loyers. rn rn A ce titre, la consultation d'un notaire me semble la plus appropriée.